

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du
Tramway
2 boulevard Henri Sappia
06100 Nice

**AVIS DE MARCHÉ
SERVICES****Pouvoir adjudicateur**

Régie Ligne d'Azur (06)
Service Commande Publique
06100 Nice
Tel : +33 493165252. Fax : +33 493887214. E-mail : mamady.traore@lignesdazur.fr
Adresse internet :
www.lignesdazur.fr

Objet du marché

MAINTENANCE ET FOURNITURE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE MARQUE FOGMAKER

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.
La date prévisionnelle pour la négociation est fixée au lundi 20 avril 2026. Cette date sera confirmée par courrier.

Durée du marché

Le marché est un accord-cadre à bons de commandes mono attributaire. Il est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 15 000€ soit un montant maximum de 60 000€ sur la durée totale.
Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de réception de notification.
Il pourra faire l'objet de 3 reconductions tacites de 1 an sans que la durée totale n'excède 4 ans.
Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.
En cas de non reconduction, le titulaire sera informé 4 mois avant l'échéance du marché.

Modalités d'attribution

Voir le règlement de la consultation

Critères de sélection

Critère 1: Prix (70 points)
Critère 2: Valeur technique (20 points)
Critère 3: Démarche environnementale (10 points)

Date limite

Date de clôture : **Vendredi 10 avril 2026 - 12:00**

Autres informations

Conditions relatives à l'exécution du contrat : Voir les documents de la consultation.
Facturation électronique : Autorisée
Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : Le marché sera conclu avec un opérateur économique individuel ou un groupement d'opérateurs économiques. L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement d'entreprises. En cas de groupement, la forme souhaitée par la Régie Ligne d'Azur est un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur en application de l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique.
Arrangements financiers : Les modalités de paiement sont précisées dans les pièces du marchés.

Date d'envoi du présent avis

26 mars 2026